

Durée moyenne de fiscalisation des entreprises en Côte d'Ivoire

Average duration of firm taxation in Ivory Coast

TRAORE Nohoua

Enseignant-Chercheur

Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

nohouaresearch@gmail.com

+225 05402996

Date de soumission : 15/11/2020

Date d'acceptation : 04/01/2021

Digital Object Identifier (DOI) : <https://doi.org/10.5281/zenodo.4441137>

Pour citer cet article :

TRAORE N. (2021) « Durée moyenne de fiscalisation des entreprises en Côte d'Ivoire », Revue Française d'Economie et de Gestion « Volume 2 : Numéro 1 » pp : 25- 51.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons Attribution License 4.0 International License



Résumé

L'objectif de ce papier est de déterminer la durée moyenne de fiscalisation des entreprises et ses facteurs explicatifs. L'analyse économétrique utilise un modèle de durée. Les données proviennent de l'enquête entreprise CAPEC-CRDI, portant sur 560 entreprises. Les résultats indiquent que, les entreprises ne se formalisent en moyenne qu'après septième anniversaire et demi (7,36 ans) d'exercice sans déclaration fiscale d'existence (DFE). Ce résultat requiert de l'Etat de proposer des incitations pour booster leur fiscalisation avant le 8^{ème} anniversaire. D'ailleurs, à partir de cette date, les chances de fiscalisation des entreprises deviennent maigres. Pire, au-delà de 18 ans, la transition devient improbable. Ce qui engendrerait d'énormes pertes fiscales pour l'Etat et constituerait un frein au dynamisme et à la compétitivité du secteur privé. L'analyse montre que la réduction de cette durée moyenne de fiscalisation passe nécessairement par un meilleur accès des entreprises à des locaux appropriés de travail de façon durable, l'extension de la sécurité sociale au secteur informel, la formation des entrepreneurs à la tenue de comptabilité formelle et l'encouragement de l'usage des Tics en entreprise.

Mots clés : Durée moyenne, Fiscalisation, Entreprises, Côte d'Ivoire

Abstract

The objective of this paper is to determine the average duration of firm taxation and its explanatory factors. Econometric analysis uses a duration model. The used data are based on CAPE-IDRC enterprise survey, covering 560 enterprises. The results indicate, on average, firm do not formalize themselves until after the seventh year and half (7.36 years) of working without a tax declaration (DFE). This result requires the state to offer incentives to boost their taxation before the 8th birthday. Moreover, from this date, the chances of firm taxation become slim. Worse, beyond 18 years, the transition becomes impossible. This would generate huge tax losses for the state and hamper the dynamism and competitiveness of the private sector. The analysis shows that the reduction of this average duration of taxation necessary requires better access for business to appropriate work premises in a sustainable manner, the extension of social security to the informal sector, the training of entrepreneurs to hold formal accounting and encouragement of the use of ICT in business.

Keywords: Average, duration, Taxation, business, Ivory Coast.

Introduction

Dans l'ère bureaucratique actuelle, la fiscalité, quelles que soient les autorités qui la mettent en pratique, suppose une régulation, un recensement des activités économiques en vue de l'élargissement de l'assiette fiscale à l'informel qui est le non-taxé (Meagher, 2016). Mais face à la réticence des entrepreneurs vis-à-vis des registres fiscaux, la transition du secteur informel vers le secteur formel devient un réel défi pour la mobilisation des ressources intérieures en Côte d'Ivoire. Ce secteur contribue peu au budget de l'Etat. Comme l'indiquent Benjaminn et Mbaye, dans les pays de l'Afrique de l'ouest francophones, les grandes entreprises formelles contribuent pour plus de 95% des recouvrements fiscaux contre moins de 3% pour le secteur informel (Benjaminn & Mbaye, 2012).

Dès les années 90, l'Etat de Côte d'Ivoire a accordé une attention particulière au secteur informel. Cette position se confirme par la législation en matière d'imposition, les programmes et politiques en faveur de la modernisation du secteur informel. Pour preuve, dans son programme économique de 1991, l'Etat s'est engagé à promouvoir le développement des micro- entreprises du secteur informel et à développer les liens entre elles, les PME et les grandes entreprises.

Cette politique de soutien aux microentreprises s'est soldée par la mise en place en 1992 du Programme d'Appui au Secteur Informel (PASI), en liaison avec les partenaires au développement. Plus tard, en 1995, dans le cadre du Programme de Valorisation des Ressources Humaines (PVRH), l'Etat a mis en place le programme d'appui à la population active, dont une composante est consacrée au renforcement des compétences professionnelles des acteurs du secteur informel. En plus, la création des fonds sociaux traduit la volonté politique de soutenir la promotion des microentreprises pour lesquelles la réforme de la fiscalité institue l'impôt synthétique en 1994, dans le but d'alléger les taux d'imposition et d'assouplir le régime fiscal pour les microentreprises du secteur informel (PNE, 2012)¹.

Après la crise post-électorale, la création du Fonds National de la Jeunesse (FNJ) en octobre 2012, la création du Guichet Unique des Formalités d'Entreprises (GUFÉ) en décembre 2012, les exonérations fiscales contenues dans le nouveau code des investissements de 2012 et la création du tribunal de commerce en juillet 2012 sont autant d'initiatives en faveur de la création d'emplois décents et de la migration des entreprises informelles.

¹Programme National de l'Emploi

En dépit de toutes ces initiatives, la migration des entreprises informelles vers le secteur formel demeure problématique. Pourtant, le taux de pression fiscal optimal pour les pays de l'UEMOA se situe à 24% du PIB (Amedanou, 2018) alors que le ratio des recettes fiscales au PIB en Côte d'Ivoire demeure relativement faible, car inférieur de loin (16,5% du PIB en 2017) de la moyenne de la sous-région.

Or l'économie informelle est prédominante soit plus de 93% des emplois informels. Ce qui représente une potentielle source de revenus fiscaux à capter. Même si les estimations de l'AGEPE (2012) montrent que l'emploi informel ne dure que de 10,6 ans en moyenne, aucune étude, à notre connaissance, ne s'est intéressée à une évaluation du temps que met une entreprise dans l'informel avant de s'acquitter de ses obligations fiscales. Ainsi, cet article cherche à répondre aux questions : (i) Quelle est le temps que passe une entreprise dans l'informel avant de se fiscaliser ?, (ii) Quels sont les facteurs explicatifs de cette durée ?

Au regard des importantes implications socioéconomiques d'une telle durée, il importe, pour la Côte d'Ivoire où les pouvoirs publics peinent à mobiliser les ressources intérieures, de mener des analyses approfondies sur la question de la transition de ce pan important de son économie vers le secteur formel. C'est dans cette veine que s'inscrit la présente étude dont l'objectif est d'examiner la durée moyenne de transition des entreprises informelles vers le secteur formel. L'étude est organisée de la façon suivante. La première partie présente la revue de la littérature, la deuxième traite de la méthodologie et la troisième partie est une investigation empirique de la durée de fiscalisation.

1 Revue de littérature

1.1 Théorie de sortie de l'économie formelle

La théorie de la sortie de l'économie formelle est apparue dans les années 1990. Elle remet en cause les fondements du secteur informel avancés par les approches traditionnelles. Ainsi ces dernières se basent-elles sur l'idée de la segmentation du marché du travail pour expliquer l'émergence du secteur informel et conclure que les travailleurs qui n'ont pas accès au segment formel du marché du travail sont donc dans l'obligation de se rabattre sur le secteur informel comme solution de dernier recours pour échapper au chômage.

Contrairement aux partisans des approches traditionnelles, les adeptes de la théorie de la sortie, dont Maloney (2004) qui a mené des enquêtes en Amérique latine, avancent l'idée que l'emploi informel est une question de choix relevant des individus (Salem & Bensidoun,

2011). Dans ce sens, Perry et al, (2007), dans une étude conduite par la Banque Mondiale, ont revisité l'informel à partir de la théorie du « retrait volontaire » de Hirschman. Il y analyse la mobilité et les choix d'activités des individus (formel, informel, pluriactivité) selon des logiques de rationalité du micro- entrepreneur qui évaluerait librement et consciemment chaque situation en termes de « coûts et bénéfices » de l'économie formelle, et qui l'apprécierait en fonction de l'intérêt qu'il peut y avoir à en sortir.

Dans cette perspective, le choix d'entrer dans l'informalité est fortement influencé par l'efficacité des services de l'Etat (protection sociale, respect de la législation du travail, fiscalité, etc.). Ainsi, les règles et institutions étatiques peuvent être fuies parce que leur portée est trop limitée et donc en raison de leur faiblesse et non de leur poids et leur importance trop grande comme dans l'approche légaliste. D'après cette théorie, certains entrepreneurs et employés préfèrent travailler dans l'économie dite informelle après avoir évalué les avantages et les inconvénients de la formalité.

1.2 Visions controversées sur la fiscalisation des entreprises

Il existe d'une part, des pensées qui encouragent la fiscalisation des entreprises informelles et d'autre part, des pensées qui s'opposent aux mesures prises pour les pouvoirs publics en vue de la fiscalisation des activités économiques.

L'école de la fiscalisation du secteur informel prône un traitement fiscal égalitaire du citoyen en fonction de sa capacité financière et le respect de la souveraineté du pouvoir politique (Alaoui, 1989). Dans ce sens, Gautier et Rakotamanana (2001) justifient l'élargissement de l'assiette fiscale au secteur l'informel par une fiscalité trop pesante sur les grandes entreprises formelles. Dans sa logique, le prélèvement des activités économiques non assujetties à l'impôt, permettrait le transfert d'une partie de la charge fiscale du secteur formel vers le secteur informel. Ainsi, une meilleure participation des UPI aux recettes fiscales réduirait la charge supportée par les entreprises formelles, pour qui les taux nominaux de taxation sont jugés trop élevés, donc peu incitatifs. C'est d'ailleurs, l'idéologie selon laquelle les entreprises informelles devraient être fiscalisées qui a engendré des recherches et analyses qui ont conduit à l'avènement de l'impôt synthétique.

Pour l'école de la non-fiscalisation du secteur informel deux arguments prévalent. Primo la fiscalisation du secteur informel est d'abord rejetée par ceux qui s'opposent à l'impôt dans son ensemble et s'érigent contre le trop d'impôts. A cela, s'ajoutent des contraintes plus

spécifiques au secteur informel en l'occurrence la situation financière des acteurs de ce secteur. Secundo, l'argumentaire est basé sur le problème de pauvreté et d'inégalité entre le secteur formel et le secteur informel. Selon les défenseurs de la thèse de non fiscalisation de l'informel, il n'existe pas de base d'imposition assise sur le secteur informel. En outre, la fiscalisation des UPI, en réduisant des revenus déjà très faibles, pourrait mener à aggraver les conditions de vie des plus pauvres (Charmes 1980). En outre, certains auteurs tels que Ngaosyvathn(1975) et De Soto (1989) s'opposent à l'impôt dans son ensemble et justifient la fraude, corroborant ainsi la thèse d'Arthur Lather selon laquelle « trop d'impôts tuent l'impôt ».

Une autre justification est donnée par Hernando De Soto (1989), qui considère que le secteur informel est la résultante des réglementations gouvernementales qui sont coûteuses pour les entrepreneurs telles que les mandats de soins de santé, le salaire minimum élevé, les procédures longues de constitution de dossier et des conventions collectives. En tant que néolibéral, il condamne les « mauvaises lois » utilisées par les hommes politiques pour conserver la main mise sur l'économie et qui créent des problèmes tant dans l'informalité que dans la légalité (Traoré, 2016).

2. Méthode d'analyse

La méthode d'analyse est basée sur un modèle de durée. Il s'agit d'une classe spécifique des méthodes économétriques qui permet d'analyser des processus de sortie d'un état donné. Plus explicitement, ces modèles permettent d'estimer les chances qu'un individu quitte l'état d'intérêt à un instant donné, sachant qu'il était dans cet état jusqu'à l'instant précédent. Cette dimension conditionnelle rend l'analyse des durées plus riche que la simple probabilité de sortie de l'état occupé, probabilité indépendante du temps déjà passé dans l'état.

Dès lors que l'on observe de multiples épisodes passés dans un état du marché du travail pour un même individu, ou que l'on considère l'issue de cet état, on parle de modèle de transition (Lancaster, 1990). Ce modèle est généralement appliqué sur le marché du travail dans le cadre de la transition de l'état de chômage à l'état de travail. Dans la présente analyse nous analysons la transition du secteur informel vers le secteur formel.

2.1 Modèle de durée

Cette section est consacrée à l'analyse de la censure, la fonction de risque, la fonction de survie et la paramétrisation du modèle.

2.1.1 Censure, fonction de risque et fonction de survie

Plusieurs auteurs ont utilisé le modèle de durée dans leur analyse. Mais notre étude se réfère à l'article² de Kupet (2006) portant sur la durée du chômage en Ukraine. L'analyse des durées requiert deux méthodes : la méthode non paramétrique et la méthode paramétrique. En ce qui concerne la présente étude, nous procédons à une estimation non paramétrique de la durée. Toutefois, cette durée est aussi estimée par la méthode paramétrique pour contrôler la présence d'hétérogénéité observée et non observée. La durée de transition est déterminée par la date de création et la date d'obtention de la Déclaration Fiscale d'Existence (DFE).

La spécificité des modèles de durée est la prise en compte des censures qui caractérisent certaines données individuelles sur les durées. La présence de données censurées explique le recours à l'estimation par maximum de vraisemblance. C'est le cas de notre analyse car nous analysons deux catégories d'entreprises : l'une qui est formelle alors qu'elle était informelle et l'autre qui est informelle et qui le demeurerait au moment de l'enquête.

Etant donné que les entreprises informelles n'étaient pas encore sorties de l'informel, alors cet état de l'épisode introduit une censure. C'est pour cette raison que nous créons un indicateur de censure. La censure est prise en compte à travers un indicateur dichotomique d_i prenant la valeur 1, lorsque l'épisode n'est pas censuré³ et 0 lorsqu'il est censuré⁴ ; n désigne le nombre d'épisodes de l'échantillon.

On peut écrire la fonction de vraisemblance en intégrant un indicateur de censure :

$$L = \prod_{i=1}^n h(t_i)^{d_i} S(t_i) \quad (1)$$

Lorsque la durée est censurée, la probabilité de sortie de l'état est évaluée à travers la fonction de survie qui estime la probabilité que la durée dépasse une valeur t donnée, sachant que l'individu y était encore à l'instant $(t-1)$. $S(t)$ représente la fonction de survie et n le nombre d'épisodes de l'échantillon.

Cette méthode utilise l'information relative à chaque durée individuelle et le résume par une fonction. On parle de contribution individuelle à la vraisemblance. Celles-ci sont distinctes

² Published in *Journal of Comparative Economics* 34 (2006) 228–247

³ Cela correspond à la situation des entreprises formelles qui étaient auparavant informelles

⁴ Il est ici question des entreprises informelles qui demeurent informelles au moment de l'enquête

selon que la durée est ou non censurée. La fonction de risque peut être vue comme la probabilité suivante:

$$\Pr(t \leq T \leq t' | T \geq t) \quad (.2)$$

C'est l'expression de la probabilité qu'un événement survienne dans l'intervalle de temps

$[t ; t']$ sachant que jusqu'en t aucune transition n'avait eu lieu. Le taux de sortie est donc:

$$h(t) = \lim_{t' \rightarrow t} \frac{\Pr(t \leq T \leq t' | T \geq t)}{t' - t} \quad (3)$$

On peut écrire la fonction de distribution de la durée qui représente la probabilité que la durée de l'épisode soit inférieure ou égale à t :

$$F(t) = \Pr(T \leq t) \quad (4)$$

On voit que cette distribution de la durée renvoie au fait que l'individu soit sorti de l'état avant une date t donnée; si on considère $1 - F(t)$, on a alors la probabilité que l'épisode ne soit pas terminé à la date t , cela renvoie au concept de la fonction de survie :

$$S(t) = 1 - F(t) = \Pr(T > t) \quad (5)$$

C'est à dire la probabilité que la durée de l'épisode soit supérieure à t .

On peut enfin écrire la fonction de risque comme le rapport de la fonction de répartition de la durée sur sa fonction de survie:

$$h(t) = \frac{f(t)}{S(t)} \quad (6)$$

où $f(t)$ est la fonction de densité de la durée.

La vraisemblance est alors le produit de la fonction de risque pour les épisodes dont on observe l'issue et de la fonction de survie pour tous les épisodes :

$$L = \prod_{i \in NC} f(t_i) \prod_{i \in C} S(t_i) = \prod_{i \in NC} h(t_i) S(t_i) \prod_{i \in C} S(t_i) = \prod_{i \in C} h(t_i) \prod_{i \in N} S(t_i) \quad (7)$$

où NC renvoie aux épisodes non censurés, C aux épisodes censurés, et N à tous les épisodes.

Les premiers estimateurs de la fonction de risque sont dus à Kaplan et Meir (1958). Ces estimateurs ne nécessitent pas la précision d'une forme particulière pour la distribution des durées. Ils présentent l'avantage de ne pas supposer de forme à priori de la dépendance au temps, mais l'inconvénient de ne pas permettre d'étudier le rôle des caractéristiques individuelles dans le prolongement de la durée.

2.1.2 Paramétrisation du modèle

Les premiers estimateurs de la fonction de risque sont dus à Kaplan et Meir (1958). Ces estimateurs ne nécessitent pas la précision d'une forme particulière pour la distribution des durées. Ils présentent l'avantage de ne pas supposer de forme a priori de la dépendance au temps.

Le premier estimateur est la survie dans l'état d'informalité. Il s'écrit:

$$\hat{S}_i(t) = \prod_{i/t_i < t} \frac{n_i - d_i}{n_i} \text{ et } \hat{h}(t) = -\log \hat{S}(t) \quad (8)$$

$\hat{S}$ est la survie estimée dans l'état de l'informel, n_i l'ensemble des épisodes pouvant se poursuivre en t_i et d_i les épisodes non censurés en t_i .

A partir de l'estimation non paramétrique, on peut tester l'hypothèse de proportionnalité des hasards afin de vérifier éventuellement l'utilisation d'un modèle semi-paramétrique. Si l'hypothèse est vérifiée, alors le modèle semi-paramétrique peut se présenter comme suit :

$$h_i(t) = h_0(t) \exp(X_i' B) \quad (9)$$

Ainsi la fonction de hasard se sépare multiplicativement en une fonction de la durée et une fonction de variables exogènes. Le facteur $h_0(t)$ est appelé fonction de hasard de base. X_i est un vecteur de variables explicatives et β le vecteur des coefficients associés à ces variables. Ils sont supposés invariants dans le temps.

On peut suivre l'extension du modèle par Meyer (1990) pour autoriser l'hétérogénéité non observée. Ce phénomène est connu pour être important dans les analyses de survie (Lancaster⁵, 1979 ; Heckman & Singer, 1984)⁶, et s'explique par le fait que certains chômeurs sont susceptibles de retrouver plus facilement un travail du fait de caractéristiques favorables

⁵ Lancaster est considéré comme l'un des économistes précurseurs de l'application des modèles de durée aux phénomènes économiques.

⁶ In Appleton et al (2002)

inobservables par exemple le dynamisme, la présentation, les caractéristiques familiales, etc. En particulier, Meyer propose d'introduire un terme multiplicatif pour l'hétérogénéité non observée ε_i , ainsi le hasard devient :

$$h_i(t) = \varepsilon_i h_0(t) \exp(X' \beta) \quad (10)$$

où ε_i suit une loi gamma de moyenne normalisée à 1 et de variance σ^2 . Un test d'hétérogénéité non observée à travers la significativité de la variance du terme multiplicatif permettra de retenir ou non ce facteur d'hétérogénéité non observé. En effet, un test de détection de la présence d'hétérogénéité non observée se fonde sur l'analyse de la variance du terme d'hétérogénéité non observée ε_i . Une variance nulle suggère l'absence d'hétérogénéité non observée. Tandis qu'une variance significativement non nulle, manifeste la présence d'une hétérogénéité non observée (Di Paola⁷ & Recotillet, 1998).

Si l'hypothèse de hasard proportionnel n'est pas vérifiée, alors, on peut spécifier un modèle paramétrique sur la base du critère d'Akaike (AIC). Celui-ci permettra de choisir entre le modèle exponentiel, le modèle logistique, le modèle log-normal et le modèle Weibull qui reposent sur des formes paramétriques supposées de la fonction de risque. Il s'agit de retenir le modèle qui minimise le critère informationnel d'Akaike. L'accent dans la modélisation des durées de formalisation est mis sur la probabilité conditionnelle de quitter l'informel, à partir de la fonction de risque. Le modèle de risque utilisé pour cette étude est le modèle de risques proportionnels de Cox (Cox, 1972) de la forme générale suivante:

$$h_i(t) = h_0(t) \exp(X_i' B) \quad (11)$$

où X_i est l'ensemble des variables explicatives pour l'individu i ;

β est le vecteur des paramètres à estimer ;

$h_0(t)$ est l'aléa de base au temps t , qui peut être non paramétrique.

De façon fonctionnelle, le modèle peut se présenter sous cette forme :

$$Y_t = \partial + \beta X_i + \mu_i \quad (12)$$

⁷ Vanessa Di Paola et Isabelle Recotillet (1998) : Rôle de l'hétérogénéité non observée dans le processus de sélection dans l'emploi, document de travail GREQAM N°98B03, 25 pages.

L'une des principales hypothèses des modèles de risque est que toute hétérogénéité interindividuelle est due aux facteurs observés. Cependant, il est possible que les variables non observées soient aussi une source d'hétérogénéité. L'hétérogénéité incontrôlée des modèles de durée peut conduire à des inférences trompeuses sur la dépendance de la durée, et elle peut aussi révéler les effets estimés des variables explicatives incluses (Lancaster, 1990). Cependant, dans certains cas, cela peut ne pas être particulièrement sérieux. Le travail empirique de Meyer (1990) et d'autres suggèrent que l'incapacité à modéliser explicitement la distribution de l'hétérogénéité non observée ne biaiserait pas sérieusement les résultats si le risque de base est autorisé à être.

2.1.3 Données et variables

Les entreprises concernées par cette étude sont un échantillon de 560 entreprises, dont 160 entreprises formelles et 400 entreprises informelles. La variable que nous cherchons à expliquer dans le modèle de durée est le temps passé dans l'informel. La mesure de la durée de transition de l'informel est définie comme le nombre d'années entre la date de création de l'entreprise et celle d'obtention de la déclaration fiscale d'existence (DFE). Les variables explicatives quant à elles, ont trait aux caractéristiques de l'entreprise, à celles du manager et l'environnement des affaires. Ces variables explicatives du modèle sont consignées dans le tableau ci-après.

Tableau 1 Variables du modèle

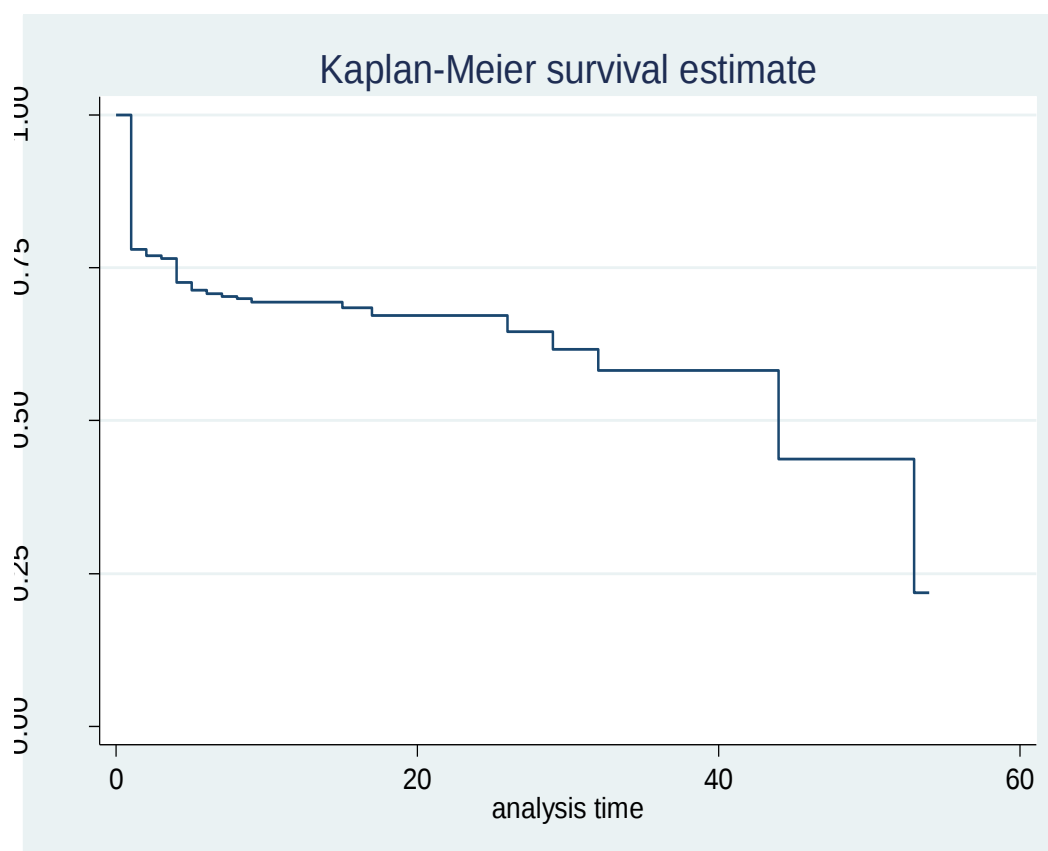
<i>Entreprise</i>	<i>Environnement des affaires</i>	<i>Manager</i>
Age de l'entreprise	Accès aux infrastructures	Statut migratoire
Secteur d'activité	Accès aux crédits formels	Formation technique
Taille de l'entreprise	Accès au foncier	Usage des TICs
Effectif des employés à la création	Procédures de création	Tenue de comptabilité
Innovation	Législation du travail	Souscription à un programme de sécurité sociale
Appartenance à une association professionnelle		

Source : auteur

3 Description et estimation de la durée moyenne de transition

3.1 Evolution de la durée moyenne de transition

Les statistiques descriptives à partir de la fonction de survie par Kaplan-Meier mettent en relief l'évolution de la probabilité de sortie de l'informel en fonction du temps.

Graphique.1 Evolution de la probabilité de transition au cours du temps

Source : Enquête entreprise CAPEC-CRDI 2013

Le graphique 1, indiquant la probabilité de transition en fonction de la durée, montre que la transition est une fonction décroissante de la durée. Plus une entreprise dure dans l'informel, moins elle sera encline à transiter vers le secteur formel. Cela peut s'expliquer par le fait que, plus la durée est longue dans l'informel, plus les habitudes et combines y sont enracinées, et plus la propension de vouloir changer de statut devient faible. On pourrait penser qu'une telle entreprise a eu le temps de développer des stratégies de contournement des agents du fisc ou autre contrôleur de l'administration publique.

Dès la création, les entreprises ont les mêmes risques de sortie de l'informel. Certes, cette probabilité de transition diminue avec le temps, mais est plus favorable avant le 8^{ème} anniversaire de l'entreprise. A partir de 10 ans, les chances de sortir de l'informel deviennent très maigres. Il ressort également que la probabilité que l'entreprise informelle transite vers le formel devient incertaine à partir de 18 ans. L'estimation du modèle est faite par deux méthodes. Il s'agit de l'estimation non paramétrique et l'estimation paramétrique.

3.2 Détermination de la durée moyenne de fiscalisation

Le tableau 2 met en relief la durée de fiscalisation pour l'ensemble des entreprises.

Tableau .2 Durée moyenne de fiscalisation de la population totale

Category	per subject				
	Total	Mean	min	median	Max
no. of subjects	560				
no. of records	560	1	1	1	1
(first) entry time		0	0	0	0
(final) exit time		6.696429	1	3	54
subjects with gap	0				
time on gap if gap	0				
time at risk	3750	6.696429		1	3
Failures	400	.7142857		0	1

Source: Enquête entreprise CAPEC-CRDI 2013

Les résultats de l'estimation non-paramétrique montrent que la durée moyenne dans l'informel est 6,69 ans. En effet, les entreprises se formalisent en moyenne à 6,69 ans. La durée médiane est 3 ans. Ce qui signifie que 50% des entreprises se formaliseraient avant 3 ans. Ces résultats peuvent être plus affinés en procédant par désagrégation de la population d'étude selon certaines caractéristiques. Dans cette optique, l'estimation de la durée moyenne est faite pour des sous-populations, suivant des caractéristiques observables.

Tableau .3 Caractéristiques et durée moyenne de fiscalisation

Caractéristiques	Variables	Effectifs	Durée moyenne de fiscalisation (année)	Médiane (année)
Secteur d'activité	Commerce	99	6,48	8,84
	Service	390	6,42	8,25
	Industrie	69	7,24	9,91
Taille de l'entreprise	Sans employé	303	6,94	8,03
	1 à 4 employés	130	7,44	8,45
	5 et plus	125	4,59	9,66
Tenue de comptabilité	Tient une comptabilité	214	4,36	8,53
	pas de comptabilité	344	7 ,88	8,3
Statut migratoire	Ivoirien	391	5,88	7,72
	Etranger	261	8,14	10,20
Sécurité sociale	Souscrit	123	2,4	6,80
	Pas souscrit	210	7,25	8,78
Sources de financement	Crédits formels	63	4,39	8,75
	Autres sources	493	6,81	8,51
Accès au foncier	Accès à la terre	138	5,4	7 ,76
	Non accès	205	5,73	9,15
Formation technique	Former	229	6,01	8,23
	Non former	329	6,89	8,78
Usage des TICs	Utilise les TICs	78	2,42	6,21
	N'utilise pas	266	6,63	9,07
Innovation	Innovation	194	6,86	8,80
	Pas d'innovation	364	6,36	9,25
Appartenance association professionnelle	Appartient	111	4,36	9,46
	N'appartient pas	228	6,32	9,1

Source : Enquête entreprise CAPEC-CRDI 2013

S'intéressant au secteur d'activité la littérature indique que les activités les plus visibles sont plus enclines à être formalisées. Cette logique est confirmée par les statistiques descriptives, qui montrent que les activités commerciales et les services ont les plus courtes durées de formalisation comparativement aux activités du secteur de l'industrie.

En effet, les activités commerciales sont de nature à être exposées aux clients, donc à être plus visibles (marché ou voie publique), tandis que les activités industrielles ou les services peuvent être exercés à domicile (couture, menuiserie, production de savon). De ce fait, on peut supposer que les activités commerciales plus visibles ont davantage de chance d'être affiliées aux registres administratifs du fait des contrôles réguliers auxquels elles sont assujetties. Des résultats similaires ont été trouvés par Rakotamanana dans le cas de Madagascar en 2011.

La variable indicatrice signalant si « *le manager a suivi ou non des formations techniques ou professionnelles formelles sur le métier exercé* » peut approcher les effets du contenu des informations. Elle renvoie aussi et surtout au niveau de capital humain accumulé, en supplément de la formation initiale. Il ressort que les entreprises dirigées par les managers qui ont reçu cette formation connaissent une relative courte durée de formalisation.

Car ce type de formation est susceptible de fournir des connaissances supplémentaires sur les avantages et les inconvénients de déclarer son activité, et d'améliorer le niveau de compréhension de la législation. De ce fait une réduction de la durée des activités dans l'informel peut être attendue sous l'effet de la formation technique.

L'analyse de la durée de transition selon le statut migratoire montre que les entreprises informelles des migrants durent plus dans l'informel comparativement à celles des ivoiriens. Car les procédures de création d'une entreprise par un étranger sont plus complexes. En fait, il est exigé des non nationaux, une carte consulaire dont l'acquisition, qui a elle-même ses exigences en termes de procédures, de documents à fournir et de coût⁸.

La variable indiquant la taille de l'entreprise devrait faire ressortir l'impact du degré de « visibilité » de l'unité de production. Les statistiques descriptives montrent que les de plus grande taille (5 employés et plus) ont la plus courte durée de formalisation. Il est donc probable que l'effet taille réduise la durée de formalisation. Du fait de leur taille, au-delà même de leur visibilité, la rationalité conduira les entreprises de plus grandes tailles à transiter vers le formel, dans le but de capter les opportunités liées à leur taille en terme de débouchés.

Ce résultat conforte les travaux de Maloney et al. (2006), qui montrent que la décision de se formaliser augmente avec la taille de l'entreprise dans le cas d'une étude portant sur les microentreprises mexicaines. Ce fait est corroboré par plusieurs études (Gauthier, 2001 ; Rakotomanana, 2009 ; Krause et al, 2010) qui montrent que la taille des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) est une variable majeure influençant positivement leur immatriculation. Surtout en termes d'effectif, on peut observer qu'il y a un seuil de six employés au-delà duquel l'enregistrement devient majoritaire.

⁸ Listes documents pour la carte consulaires Mali : (i) Copie de l'ancienne carte d'identité nationale (consulaire) ou de la carte NINA ou copie du passeport malien ou extrait d'acte de naissance malien, (ii) Un formulaire dûment rempli (à télécharger ci-dessous), (iii) 2 photos d'identité, (iv) 40 dollars (chèque libellé au nom de l'Ambassade du Mali). <http://www.ambamali.ca/carteconsul.html>

Par ailleurs, tenir une comptabilité formelle est de plus utilisé dans la littérature comme un critère de formalisation, mieux c'est un outil stratégique pour retracer les comptes des entreprises afin de faciliter leur imposition. La variable tenir une comptabilité formelle, est un facteur très important dans le processus de formalisation.

C'est pourquoi en Côte d'Ivoire, l'encadrement des entrepreneurs du secteur informel est confié aux Centres de Gestion Agréés (CGA), dans le but de les initier à la comptabilité simplifiée, partant la comptabilité formelle en vue de leur formalisation. Les données indiquent que les entreprises qui tiennent une comptabilité se formalisent en 4,36 ans alors que cette durée est de 7,88 ans pour celle qui ne tiennent pas de comptabilité.

Aussi, l'appartenance à une association professionnelle est une variable qui permet d'appréhender l'effet des réseaux formels sur la formalisation des activités informelles. Le fait d'être en association permet d'améliorer la visibilité de l'activité et de bénéficier des avantages liés au groupe.

Il ressort des analyses descriptives montrent que les entreprises affiliées à une association professionnelles mettent 4,36 ans pour se formaliser contre 6,32 ans pour celles sans affiliation à une professionnelle. Cela est compréhensible dans la mesure où cette affiliation est perçue comme un capital social dont les effets bénéfiques réduisent la durée dans l'informel.

L'utilisation des TIC quant à elle, facilite aux entrepreneurs les opérations d'affaires. Dans la mesure où cet usage peut réduire les coûts de transaction et d'étendre les marchés, il capable de générer plus de profit et de conduire les entreprises vers la formalisation. Sur la base de l'échantillon d'étude, les entreprises qui utilisent les TICs pour des opérations d'affaires se formalisent seulement en 2,42 ans contre 6,63 ans pour celles qui n'utilisent pas les TICs dans le cadre de leur travail.

La variable indiquant les contraintes de financement de l'entrepreneur dans le développement de son activité est introduite dans le modèle pour appréhender l'effet du crédit formel sur la durée de formalisation. A priori il est difficile d'anticiper un tel signe en raison du faible accès des entreprises informelles aux crédits formels et la coexistence de multiples formes de financement du secteur informel. Toutefois, les données montrent une durée moyenne de formalisation de 4,39 ans pour les entreprises ayant accès à des crédits formels contre 6,81% pour celles utilisant d'autres sources de financement.

Dans la même veine l'accès au foncier est une préoccupation essentielle à intégrer dans l'analyse de la formalisation des activités informelles en Côte d'Ivoire en raison des conflits liés à la gestion du foncier. Les entrepreneurs ont du mal à se faire une place pour construire un local approprié de travail. Or, aucun contrôle des pouvoirs publics ne serait efficace si les activités informelles ne sont pas localisables. Les résultats descriptifs révèlent que les entreprises qui ont des problèmes d'accès au foncier durent plus dans l'informel.

L'extension de la sécurité sociale au secteur informel est une autre préoccupation importante de la formalisation en Côte d'Ivoire. Le secteur informel a longtemps été exclu de la sécurité sociale, alors que cette dernière peut jouer un rôle indéniable dans la transition vers le secteur formel. Cette intuition est renforcée par l'analyse descriptive, qui montre que les entreprises qui ont accès à la terre se formalisent plus vite que celles qui ont des difficultés d'accès.

3.3 Estimation paramétrique du modèle

Les modèles paramétriques reposent sur des formes paramétriques supposées de la fonction de risque. Ils conduisent à s'interroger sur le choix de la distribution des durées. La plupart des travaux empiriques soulignent l'incapacité de la théorie économique à fournir une réponse unique quant à la nature du risque de sortie.

Pour autant, ce type de modèle permet de contrôler la présence d'hétérogénéité observée et non observée, ce qui les rend incontournables. Il existe plusieurs fonctions de distribution permettant d'aboutir à des formes supposées différentes des taux de sortie de l'état informel. Pour ce faire, il importe de tester l'ajustement du modèle ou encore de tester la robustesse du modèle afin de choisir le modèle approprié.

3.4 Test de l'hypothèse de la constante de la fonction de Harzard

Nous testons cette hypothèse afin de choisir entre les fonctions de risque constant dans le temps et les fonctions de risque accéléré avec le temps. Le test de l'hypothèse de hasard proportionnel est basé selon le principe, pour un régresseur donné, l'hypothèse $b(t)=b$ constante quel que soit t où t représente la dimension du temps. Cela implique que le tracé du graphique $b(t)$ est une droite horizontale à l'axe du temps. Nous notons que l'hypothèse de la constante de la fonction de risque est violée (voir tableau ci-dessous). Ainsi, nous choisissons les fonctions de risque accéléré.

Tableau .4: hypothèse de la constante de la fonction de risque à partir des estimations de Cox

	<i>Rho</i>	<i>chi2</i>	<i>df</i>	<i>Prob>chi2</i>
Comptabilité	0.01192	0.03	1	0.8614
Age de l'entreprise	0.06597	0.45	1	0.5033
Infrastructure	0.17782	6.61	1	0.0101
Innovation	0.02259	0.09	1	0.7619
Service	-0.13215	3.29	1	0.0699
Taille (5 employés et plus)	0.03605	0.21	1	0.6442
Nombre de magasin à la création	0.06968	0.88	1	0.3482
Effectif permanent à la création	0.05231	0.39	1	0.5319
Ivoirien	0.01871	0.06	1	0.7999
Formation technique	-0.03226	0.22	1	0.6422
Accès au crédit formel	0.00541	0.01	1	0.9408
Sécurité sociale	-0.01034	0.02	1	0.8824
Access à la terre	0.02180	0.08	1	0.7726
Usage des TICs	-0.04597	0.37	1	0.5429
Procédures de création	0.08244	1.18	1	0.2776
Association professionnelle	0.08556	1.44	1	0.2300
Législation du travail	0.10842	2.00	1	0.1572
-----+-----				
Global	Test	17.57	17	0.4163

Source: Enquête entreprise CAPEC-CRDI 2013

Rejet de l'hypothèse nulle selon laquelle la fonction de risque (hasard) est constante donc il s'agit dans le cas cette analyse de l'estimation d'une fonction de risque accéléré.

3.5 Choix du modèle à partir du test de robustesse

On ne peut pas a priori connaître le modèle qui explique le mieux la transition des entreprises informelles vers le formel. Nous devons de ce fait procédé au choix du meilleur modèle à partir de critères de comparaison. En effet, une des réponses apportées par les statisticiens au problème de la sélection de modèle est la minimisation d'un critère pénalisé.

Les premiers critères apparaissant dans la littérature sont l'Akaike Information Criterion (AIC) (Akaike, 1973), le Bayesian Information Criterion (BIC), (Schwarz, 1978), le Minimum Description Length (MDL) (Rissanen, 1978) et le Cp de Mallows (Mallows, 1974). Parmi ces critères, les critères le AIC et le BIC sont utilisés dans le cas d'espèce, en raison de leur large diffusion et application.

Tableau 5 Comparaison des modèles

<i>Model</i>	<i>Obs</i>	<i>ll(null)</i>	<i>ll(model)</i>	<i>df</i>	<i>AIC</i>	<i>BIC</i>
Log-logistique	234	-358.1945	-303.1176	20	646.2352	715.3416
log-normal	234	-349.506	-298.551	20	635.1019	706.0084
Exponentiel	234	-363.4625	-312.4187	19	662.8374	728.4885
Weibull	234	-358.08	-298.4754	20	636.9508	706.0573
Gompertz	234	-363.431	-305.1842	20	650.3683	719.4748

Source: Enquête entreprise CAPEC-CRDI 2013

Le modèle approprié est le modèle « log-normal » car il a l'AIC et le BIC le plus petit.

3.6 Facteurs explicatifs de la durée de transition

Le tableau 6 présente les différents modèles utilisés pour déterminer les facteurs explicatifs.

Tableau 6 Estimation des modèles de durée

	Lnormal	Llogistic	weibull	Expo	Gompertz
Durée moyenne (année)	7.36	7.36	7.36	7.36	7.36
Variables explicatives					
Tenue de comptabilité	-0.447*** (-2.93)	-0.503*** (-3.25)	0.595** (2.36)	0.360** (2.12)	0.3** (2.14)
Age de l'entreprise	1.173*** (8.00)	1.257*** (8.51)	-1.896*** (-6.80)	-1.292*** (-7.39)	-1.760*** (-7.66)
Infrastructures	0.216* (1.66)	0.201 (1.51)	-0.202 (-1.09)	-0.148 (-0.95)	-0.131 (-0.83)
Innovation de procédé	0.218 (1.61)	0.20022 (1.43)	-0.276 (-1.46)	-0.193 (-1.21)	-0.2 (-1.38)
Service	-0.0384 (-0.29)	-0.0463 (-0.34)	0.0748 (0.41)	0.04839 (0.31)	0.048 (0.32)
5 employés et plus	0.292* (1.46)	0.323 (1.61)	-0.419 (-1.56)	-0.2718 (-1.22)	-0.36* (-1.65)
Nombre de magasins	-0.00287 (-0.41)	-0.00191 (-0.33)	0.0104 (1.15)	0.00754 (0.93)	0.00 (1.11)
Effectif permanent création	-0.0152** (-2.36)	-0.0172** (-2.35)	0.0225*** (2.60)	0.0154** (2.35)	0.02*** (3.13)
Ivoirien	-0.262* (-1.91)	-0.311** (-2.26)	0.364* (1.82)	0.226 (1.41)	0.281* (1.72)
Formation technique	0.202 (1.56)	0.220* (1.66)	-0.230 (-1.24)	-0.150 (-0.98)	-0.168 (-1.08)
Accès au crédit	0.0499 (0.22)	-0.0453 (-0.19)	-0.0567 (-0.18)	-0.0638 (-0.24)	-0.147 (-0.53)
sécurité sociale	-0.565*** (-2.74)	-0.479** (-2.18)	0.497* (1.74)	0.363 (1.52)	0.402* (1.65)
Accès à la terre	-0.261** (-2.14)	-0.316** (-2.55)	0.324* (1.68)	0.194 (1.37)	0.205 (1.44)
Usage des TICs	-0.361* (-1.81)	-0.434* (-1.81)	0.389 (1.56)	0.260 (1.21)	0.286 (1.44)

	(-1.71)	(-1.82)	(1.29)	(1.10)	(1.22)
Procédure création	-0.0368	-0.00567	0.10956	0.0859	0.1
	(-0.26)	(-0.04)	(0.57)	(0.53)	(0.95)
Association professionnelle	0.220	0.192	-0.198	-0.132	-0.105
	(1.36)	(1.17)	(-0.84)	(-0.66)	(-0.52)
Législation du travail	0.160	0.158	0.0236	0.0250	0.0499
	(0.81)	(0.79)	(0.09)	(0.11)	(0.23)
Constante	1.445	1.552	-2.625	-1.763	-1.975***
	(7.40)	(7.67)	(-7.44)	(-7.95)	(-8.62)
Ln(sigma)	-0.143	(-3.10)			
Ln(theta)	-16.00	-16.67	-1.657	-16.69	-16.56
	(-0.03)	(-0.02)	(-1.67)	(-0.03)	(-0.01)
Ln(gama)		-0.690(-12.70)			
Ln(p)			0.383(3.58)		
/gamma					0.038(3.96)
LR theta=0	0.00 (1.00)	0.00 (1.00)	1.20 (0.14)	0.00 (1.00)	0.00 (1.00)
LR chi2(17)	101.91	110.15	119.21	102.09	116.49
	(0.00)	(0.00)	(0.00)	(0.00)	(0.00)
N	234	234	234	234	234

Notes *signifie 10% d'erreur ** signifie 5% d'erreur *** signifie 1%.

Source: Enquête entreprise CAPEC-CRDI 2013

Les résultats de l'analyse économétrique montrent que la durée moyenne de fiscalisation est de 7,36 ans. Par ailleurs, le fait de tenir une comptabilité s'est avéré un levier important dans la réduction du temps passé dans l'informel. Ce résultat conforte la stratégie des pouvoirs publics dans la mise place des Centres de Gestion Agréés (CGA), dont la principale mission est la formation et l'encadrement des opérateurs de l'informel dans la tenue de comptabilité simplifiée à un premier niveau, puis la comptabilité formelle et à terme la formalisation.

Le renforcement de ces CGA est donc nécessaire pour booster la formalisation des activités informelles. L'autre bénéfice de cette mesure c'est qu'elle inculquera aux travailleurs du secteur informel de meilleures aptitudes de gestion leur permettant de distinguer les ressources de l'unité de production du budget du ménage. Mieux, ils sauront dorénavant constituer une épargne en vue de la réinvestir. Par contre, l'ancienneté des entreprises agit en faveur d'une longue durée de transition. Ce résultat est conforme aux statistiques descriptives qui montrent que la probabilité de sortir de l'informel diminue avec l'âge de l'entreprise. Car plus les entreprises durent dans l'informel plus elles s'enracinent et développement des moyens de contournement de l'administration publique.

L'usage de TICs réduit également la durée de fonctionnement informel des entreprises dans l'informel. Il est ressorti que les entreprises qui effectuent des opérations par internet, passent moins de temps dans l'informel que celles qui ne les utilisent pas. En effet, l'usage des TICs contribue non seulement à réduire les coûts de transaction, mais surtout à optimiser les gains inhérents à l'activité

En outre, l'accès des entreprises à un crédit formel contribue à allonger la durée dans l'informel, mais cet effet est non significatif. Ce résultat est conforme à celui des Nesma (2014), qui montre un effet non significatif du crédit formel sur la probabilité d'enregistrement des micro-petites et moyennes entreprises en Egypte.

Par ailleurs, les entreprises qui ont un problème d'accès aux infrastructures de base ont une durée plus longue de formalisation par rapport à celles qui n'ont pas ce problème. Parce que ces infrastructures sont un facteur de production de moins pour elles. Ce pourrait avoir pour conséquence de faibles niveaux de productivité, empêchant le paiement des coûts de la légalité. Ces infrastructures représentent en outre, la contrepartie attendue de l'Etat du paiement de l'impôt. Si l'Etat ne remplit pas sa part de contrat, cela n'inciterait pas les entreprises à avoir une immatriculation fiscale.

Cependant, l'accès au foncier réduit la durée de transition. En effet, la fixité du lieu de travail est non seulement un facteur de performance, mais aussi rend les entreprises informelles repérables et par conséquent sujettes à un contrôle régulier par les pouvoirs publics.

Le secteur informel est généralement exclu des programmes de sécurité sociale qui couvrent généralement le secteur formel. Pourtant, les entreprises informelles qui souscrivent à des programmes de sécurité sociale passent moins de temps dans l'informel que les autres. L'analyse indique un effet réducteur de la sécurité sociale sur la durée de formalisation. De ce fait, l'extension de la protection sociale au secteur informel serait un facteur capital dans leur transition vers le secteur formel.

Toutefois, le fait pour les entreprises d'avoir d'importants effectifs de travailleurs permanents à la création, les confine longtemps dans l'informel. Car le poids des coûts de la légalité, notamment les coûts des cotisations sociales inhérents aux travailleurs amènent les entrepreneurs à dissimuler une partie de la main d'œuvre. En fait, les entrepreneurs préfèrent créer d'autres activités informelles que de supporter les coûts de la légalité.

L'analyse de la durée de fiscalisation, montre que, le fait que l'entreprise informelle soit dirigée par un étranger, augmente la durée de formalisation. Cela pourrait s'expliquer par le fait que ces migrants sont souvent plus portés vers des investissements dans le pays d'origine qu'à s'inscrire dans la légalité qui implique des coûts. Aussi, les procédures de création d'une entreprise par un étranger sont plus complexes.

En fait, il est exigé des étrangers, une carte consulaire dont l'acquisition a des exigences en termes de procédures, de documents à fournir et de coût⁹. Toutes ces exigences contribuent à la faible propension de déclaration des entreprises. Cela est compréhensible dans le contexte de la Côte d'Ivoire où les migrants du sud sont prédominants dans le secteur informel.

En réalité ce sont les migrants africains qui s'installent dans le secteur informel or pour ces derniers, le plus important c'est d'exercer une activité rémunératrice de revenu. Ils n'intègrent pas généralement dans leur projet migratoire un plan d'affaires élaboré. Ce résultat contraire aux conclusions de plusieurs études en Afrique dont Krause et al. (2010) pour le Mozambique et celle de Mouko (2015) en République du Congo qui montrent que les étrangers déclarent plus leurs entreprises.

Conclusion et implications

La transition des entreprises informelles vers le secteur formel en Côte Ivoire est une question d'actualité et constitue un enjeu important pour les pouvoirs publics. Malgré son enjeu et son caractère impératif, la présente analyse montre que les entreprises informelles ne se formalisent en moyenne qu'à environ 7 ans et demi. Cette durée argue que la transition de l'informel doit être un processus de long terme.

Toutefois, l'Etat doit proposer des incitations pour booster cette transition avant le 8^{ème} anniversaire de toute entreprise informelle. D'ailleurs à partir 10 ans, les chances de transition deviennent maigres. Pire, au-delà de 18 ans, la transition devient improbable. Ce qui constituerait un coût énorme pour l'Etat en termes de pertes fiscales et un frein au dynamisme et à la compétitivité du secteur privé.

⁹ Listes documents pour la carte consulaires Mali : (i) Copie de l'ancienne carte d'identité nationale (consulaire) ou de la carte NINA ou copie du passeport malien ou extrait d'acte de naissance malien, (ii) Un formulaire dûment rempli (à télécharger ci-dessous), (iii) 2 photos d'identité, (iv) 40 dollars (chèque libellé au nom de l'Ambassade du Mali). <http://www.ambamali.ca/carteconsul.html>

L'étude conclut que la formalisation des entreprises exige des pouvoirs publics l'amélioration de l'accès au foncier et aux infrastructures de base. En outre, l'extension de la sécurité sociale à ces entrepreneurs et l'encouragement de l'usage des TICs pour les opérations d'affaires sont des leviers indéniables pour une courte durée de transition vers le secteur formel.

En sus, il apparaît que la formation des entrepreneurs à la tenue de comptabilité est une stratégie importante pour réduire le temps passé dans l'informel. Le succès de telles mesures suppose que la sensibilisation est de mise, surtout à l'endroit des étrangers qui sont à la traîne en matière de formalisation, comparativement à leurs homologues nationaux.

Aussi des mesures sectorielles sont-elles envisageables. Car, si la transition des activités commerciales/services vers le secteur formel est généralement motivée par leur visibilité, les activités du secteur industriel sont facilement dissimulables. Cela pose le défi de l'identification des activités informelles. Une identification quasi exhaustive de ces activités devrait être en amont de toute stratégie de transition vers le secteur formel en vue d'imprimer des politiques sectorielles.

Cet article traite d'une dimension de la formalisation encore restée dans l'oubliette, pourtant capitale dans le processus de transition de l'informel vers le formel. En effet, il est une des premières investigations évaluant la durée moyenne de fiscalisation, à partir du modèle de durée. Ce qui est d'une grande valeur ajoutée du point de vue méthodologique. Car les études étaient jusque-là focalisées sur la durée de survie dans le domaine de la santé et la durée du chômage sur le marché du travail. En outre, les pouvoirs publics peuvent s'imaginer la date de création d'une entreprise informelle, mais ne pas pourtant prédire sa sortie de l'informel. La réponse à une telle préoccupation est donnée par le présent essai qui non seulement estime cette durée moyenne, mais indique les leviers de sa réduction. Toutefois, cette analyse peut se faire dans une approche dynamique.

BIBLIOGRAPHIE

AGEPE (2012). *Situation de l'Emploi en Côte d'Ivoire en 2012, Rapport d'Enquête Emploi auprès des ménages en Côte d'Ivoire en 2012, Agence d'Etudes et de Promotion d'Emploi*, URL : <<http://www.agepe.ci/etudes-publications/176/enquete-nationale-sur-la-situation-de-l-emploi-et-du-travail-des-enfants-en-sete-2013>>

- Almeida, R. and Carneiro, P. (2012). "Enforcement of Labor Regulation and Informality: Dataset." *American Economic Journal: Applied Economics*.
<http://dx.doi.org/10.1257/app.4.3.64>.
- Almeida, R. and Carneiro, P. (2012).. "Enforcement of Labor Regulation and Firm Size." *Journal of Comparative Economics* 37 (1): 28–46.
- Amedanou Y ; M ; I. (2017). *Examen de l'optimalité de la performance fiscale dans les pays en développement : le cas de l'UEMOA*
- Backiny-yetna, P. (2009). « Secteur informel, fiscalité et équité : l'exemple du Cameroun », *The African statistical Journal*, volume 9 ,novembre 2009.
- Becttcher, K., E.; Friedl, M. et Marini, G. (2009). « From the streets to markets: Formalization of street vendors in metropolitan Lima », *Case study no.0901*, published by the *Center for International private Entreprise* an affiliate of the U.S. Chamber of Commerce.
- Benjamin, C. N. and Mbaye, A. A., (2012), *Les entreprises informelles de l'Afrique de l'ouest francophone*, Montreuil-France, AFD/World Bank. Online:
<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/9364/9782744076602.pdf?sequence=5/> accessed 20 June 2017].
- Bruhn, M.(2011). « Licence to Sell: The effect of Business registration reform on Entrepreneurial Activity in Mexico », *Review of Economics and Statistics*, MIT Press, vol. 93(1), pages 382-386, February.
- De Mel S., McKenzie D., Woodruff C. (2012). « The Demand for, and Consequences of Formalization among Informal Firms in Sri Lanka », *Washington D.C., the World Bank, Policy Research Working Paper 5991*, 37 p.
- De Soto, H., (1989), *The other path: The invisible revolution in the Third World*, 1st Edition (January 1, 1989), New York: Harpercollins.
- Di Paola, V. et Recotillet, I. (1998). *Rôle de l'hétérogénéité non observée dans le processus de sélection dans l'emploi*, document de travail GREQAM N° 98B03.
- Djankov S., La Porta, R., Lopez-De-Silanes, F., Shleifer, A. (2002). The regulation of entry. *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. CXVII, February 2002.
- El Khamlichi B (2020) « La problématique fiscale de l'évaluation de la valeur dans le cadre des restructurations d'entreprises », *Revue Internationale du chercheur* « Volume 1: Numéro 4 » pp : 795-815
- Fajnzylber, P., Maloney, W.F. et Montes-Rojas, G. (2006). «Does formality improve micro-firm performance? Quasi-experimental evidence from the Brazilian SIMPLES program», *World Bank Policy Research Working Paper*. Washington, D.C.
- Foldman B. (2004). "The informal Economy: Fact Finding Study", Published by Sida 2004. Department for Infrastructure and Economic Co-operation.

- Fomba, K., N'Dachi, D., Kengne K.; Ebella R. (2013). *Réglementation et Performances des Micros, Petites et Moyennes Entreprises Camerounaises, Yaoundé, Cameroun*, Rapport de Recherche du FR-CIEA N° 72/13
- Friedman, E.; Johnson, S.; Kaufmann, D. et Zoido-Lobaton, P. (2000). «Dodging the grabbing hand: the determinant of unofficial activity in 69 countries. » *Journal of Public Economics*, 76, 459 – 493.
- Gautier J., Rakotamanana F. (2001). « La fiscalisation du secteur informel: recherche impôt désespérément », *Revue Tiers Monde*, t. XLII, n° 168, pp. 795-815.
- Gelb, A., Taye M., Vijaya R. et Manju K. S., (2009) « To Formalize or Not to Formalize? Comparisons of Microenterprise Data from Southern and East Africa », *Working Paper 175*, Washington, DC: Center for Global Development, 2009
- Ibourk A (2009). *Econométrie des modèles de durée et application à l'évaluation de la politique marocaine d'emploi en faveur des jeunes diplômés*. 41èmes Journées de Statistique, SFdS, Bordeaux, 2009, Bordeaux, France, France. 2009.
- Ingram M.; Ramachandran, V.; Desai V. (2007). « *Why do firms choose to be informal? Evidence from enterprise surveys in Africa* » . RPED paper ; no. 134. Washington, DC: World Bank.
- Ishengoma, E. and Kappel, R. (2006). « Economic growth and poverty: does formalisation of informal enterprises matter? », *GIGA-Working Paper-20/2006*, German Institute of Global and Area Studies: Hamburg.
- Itriago, D. (2011). *Décider de son développement. La fiscalité pour combattre la pauvreté*. Résumé, *Rapport de recherche d'Oxfam*, septembre 2011.
- Kaplan, C. and Özmen E. (2006). *The Determinants and Implications of Financial Asset Holdings of Non-Financial Firms in Turkey: An Empirical Investigation*, Published 2006
- Krause M.; Ackerman M.; Gayoso L.; Hutbach C.; Koppa M.; Siciliano Brêtas L. (2010). *Formalisation and Business development in Mozambique. How important are regulations?* Studies Deutsches Institut für Entwicklungspolitik gGmbH 53 Bonn.
- Kupetsa, O. (2006). “Determinants of unemployment duration in Ukraine” *Journal of Comparative Economics* 34 (2006) 228–247
- Lancaster, T. (1990). *The econometric analysis of transition data*, Cambridge University
- Levenson, A. R. et Maloney W. F. (1998). « The informal sector, firm dynamics and institutional participation », *World Bank Policy Research Working Paper* 1998.
- Loayza, N. (1997), « The Economics of the Informal Sector: A Simple Model and Some Empirical Evidence from Latin America », *Policy Research Working Paper 1727*, Washington, DC: Banque mondiale, 1997.

- Loayza, N., Oviedo A. M. et Serven L. (2006). “*The Impact of Regulation on Growth and Informality Cross-Country Evidence*, In B. Guha-Khasnobis, R. Kanbur, and E. Ostrom (Eds.), *Linking the Formal and Informal Economy, Concepts and Policies*”, Oxford: Oxford University Press
- Mabrouk, K. (2015). *Les dynamiques des micros entreprises dans les PMA : une relecture de l'économie informelle manufacturière au Mali*, doctorat en Gestion et management, à l'université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines (UVSQ).
- Maloney W.F.; Bosch M.; Goni E (2007°). The Determinants of Rising Informality in Brazil: Evidence from Gross Worker Flows Policy Research Working Paper WPS 4375 October 2007
- Maloney, W.F.(2004), "Informality Revisited", *World Development*, 32(7), 2004, p. 1159-1178.
- Meagher, K(2016). *Taxing times: taxation, divided societies and the informal economy in Northern Nigeria*. *Journal of Development Studies*, 2016, pp. 1-17
- Misra, K. (2014). « From formal-informal to emergent formalisation: Fluidities in the production of urban waterscapes ». *Water Alternatives* 7(1): 15-3, Volume 7 | Issue 1
- Mouko J. P., (2015). *Les dynamiques de l'économie informelle en Afrique subsaharienne : une étude empirique de transition structurelle des micros-entreprises en République du Congo*, Thèse de doctorat en science de gestion à l'université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines (UVSQ).
- Ngaosyvathn Ph. (1975):« La fraude fiscale dans les pays du tiers monde», *Problèmes économiques*, 19 mars 1975, n°144, pp 12 – 23.
- OECD (2009) Policy Roundtables: Competition Policy and the Informal Economy OECD 2009 DAF/COMP/GF (2009)10 <http://www.oecd.org/competition>
- Ouedraogo E., Koriko O., Coulibaly S. Z., Fall M., Ramilison E., Lavallée E. (2011). « Les barrières institutionnelles à la formalisation des unités de production informelles dans les principales agglomérations des Etats membres de l'UEMOA » ; *UEMOA*, 2011
- Perry, G. E.; Maloney, William F.; Arias, O. S.; Fajnzylber, P.; Mason, A. D.; Saavedra-Chanduvi, Jaime; B., M., (2007). *Informality : exit and exclusion* (English). World Bank Latin American and Caribbean studies. Washington, DC: World Bank.
- Rakotomanana F. H. (2009). « Les déterminants de la volonté de faire enregistrer son entreprise informelle à Madagascar. Quelles implications sur les stratégies de l'administration publique ? », *Sateco*, n° 104, p.75-90.
- Roubaud F. (1994). *L'économie informelle au Mexique : de la sphère domestique à la dynamique macro-économique*. Paris (FRA) ; Paris : Karthala ; ORSTOM, 453 p. (Economie et développement).
- Salem M., B.; Bensidoun I., and Pelek S., (2011), *Informal employment in Turkey: An overview*, *Region et Développement*, 34, 57-84

Traore, N., (2019) « Institutional constraints to the decision to formalize informal SMEs in Côte d'Ivoire », *Revue Internationale de Gestion et d'Économie*, SERIE B - ECONOMIE / NUMERO 7 VOLUME 3 Décembre 2019 / pp. 4-25.

Traoré, N., (2018), *Essais sur la formalisation des entreprises informelles en Côte d'Ivoire*, Thèse unique de doctorat en économie, Abidjan, Université Félix Houphouët Boigny.

Traoré, N., (2017), *Productivité et affiliation des entreprises informelles à l'administration fiscale en Côte d'Ivoire*, ATRN Working Paper Series, ATRN/ATAF.

Traoré N. (2016). « Les déterminants de la disposition des managers à formaliser les PME informelles en Côte d'Ivoire », *Études caribéennes*, 35 |Décembre 2016URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/10358> ; DOI : 10.4000/etudescaribeennes.1035

Traoré, N., 2016, *Impact des transactions financières de téléphonie mobile sur la performance économique des PME informelles en Côte d'Ivoire*, AAYE Working Paper Series.